



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des
Territoires
Service Eau et Biodiversité

Bilan de chasse particulière

Référence : **arrêté n° 20.....-..... du / /** (à compléter)

à transmettre à la DDT de la Vienne au plus tard 15 jours après l'expiration de la validité de l'autorisation, par courrier à l'adresse suivante : 20 Rue de la Providence – BP 80523 – 86020 POITIERS CEDEX ou par courriel à : ddt-chasse@vienne.gouv.fr

Je soussigné (NOM – prénom) :

Demeurant :

Code postal / Localité :

Téléphone :

Déclare avoir procédé à la destruction d'animaux d'espèces non domestiques dans le cadre d'une chasse particulière et dans le respect des modalités et conditions prescrites par l'arrêté préfectoral ci-dessus référencé autorisant cette destruction.

Animaux prélevés :

ESPECE	NOMBRE

Je certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts (case à cocher)

Fait àle

(Signature)

Ce formulaire doit être utilisé si la demande de chasse particulière a été transmise sous format papier.

Lorsque la demande a été effectuée par téléprocédure, le formulaire de bilan doit être transmis par téléprocédure, accessible sur le site internet des services de l'État dans le département :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan--chasses-particulieres>